

Texte action



CAA élargie de Lille du 2/06/26

1) CONTEXTE : le temps des crises

Crises internationale, crise climatique, crise des services publics : crise du capitalisme.

Tout laisse à penser que la stratégie du chaos adoptée par les Etats-Unis de Trump et son allié israélien déstabilise le monde de façon durable, et asphyxie illégalement de nombreux pays de Gaza à Cuba. Elle laisse les mains libres à l'Etat israélien, après la politique génocidaire pratiquée à Gaza, agresser son voisin libanais. En Ukraine, la guerre engagée par la Russie est enlisée durablement.

En France, ce lourd contexte est instrumentalisé par le gouvernement pour justifier de nouvelles dépenses militaires, que nous condamnons et qui siphonnent les finances publiques, et alors que dans le même temps le discours alarmiste sur la "dette" perdure.

Les personnels de l'Éducation nationale subissent de plein fouet les conséquences de la crise internationale. Pendant ce temps, le gouvernement multiplie les réponses hors sol et laisse les grandes entreprises engranger des superprofits. Et ce n'est pas la revalorisation -temporaire- de 3,2 % du barème des indemnités kilométriques, qui concerne par exemple les collègues TZR collègues AESH, qui permet de prendre la mesure de la situation.

Le déclassé salarial des agent·es de la Fonction publique, notamment des personnels de l'Éducation nationale est avéré : il n'est qu'aggravé par le contexte inflationniste.

Dans le même temps, la crise climatique vient elle rappeler la vétusté du bâti scolaire dans de nombreux EPLE, et l'impérieuse nécessité de financer un plan national de financement, dont la responsabilité revient à l'Etat.

2) CARRIERE/SALAIRES et PENSIONS :

L'absence de réponses de la part du gouvernement face à la crise inflationniste et au déclassé salarial que connaissent les personnels de l'éducation nationale est inacceptable.

Le déclassé salarial s'aggrave et ce n'est pas en recrutant à les enseignants et CPE à BAC+3 que le ministère parviendra à résoudre la crise d'attractivité.

Outre le dégel et le rattrapage du point d'indice, la question de l'accès à la classe exceptionnelle est cruciale pour redonner des perspectives de carrières aux personnels qui y voient la seule possibilité d'amélioration de leur rémunération et de leur future pension de retraite.

Les modalités doivent être remises à plat, notamment par l'introduction d'un barème permettant de garantir l'équité de traitement des candidatures. Les ratios des corps du second degré doivent être alignés sur ceux du premier degré. La situation devient urgente: trop d'agents partent à la retraite privés de l'accès au troisième grade.

Les retraité.es subissent continuellement des attaques, les considérant comme des nanti.es. Depuis plusieurs années, ils et elles subissent progressivement une paupérisation. Les pensions doivent être

revalorisées pour compenser les pertes subies depuis 2017, l'inflation officielle s'étant établie depuis à 19,3% alors que dans le même temps, les pensions n'ont été augmenté que de 16,1%.

3) EDUCATION

Dans l'Education aussi la stratégie gouvernementale est d'occuper le terrain dans le dialogue social, de gagner du temps de survie (conférence TER, expérimentations choc démographique), tout en posant des jalons très politiques en vue des échéances électorales de 2027.

Démographie, expérimentation Pas-de-Calais

Après les importantes mobilisations sur la préparation de rentrée, le ministre s'est vu contraint de communiquer sur un "changement de méthode" dans la construction de la carte scolaire, "expérimentée" dans 18 départements. Sur le fond, cette annonce est lourde de menaces :

- sur le rôle des OS représentatives dans le cadre des instances, dans le prolongement de la loi TFP de 2019 qui a affaibli considérablement les instances paritaires et, partant, la démocratie sociale à laquelle nous sommes attaché-es.

- sur l'évolution des emplois dans le 2d degré notamment, avec la volonté de conditionner l'opinion publique à l'acceptation de suppressions organisées dans un cadre pluri-annuel, sous prétexte qu'elles auraient été « discutées » localement. Rappelons que le ministre Geffray veut inscrire cette « planification » dans une « trajectoire budgétaire raisonnable. » Trajectoire finalement identique à celle engagée depuis 2017, et appliquée pour la rentrée 2026 par le même ministre. Le danger est grand de permettre, le moment venu, aux forces réactionnaires et d'extrême-droite de justifier la poursuite des attaques contre le budget de l'EN, et de les amplifier.

- sur le maillage des EPLE de l'académie : l'expérimentation encourage des logiques de regroupements/fermetures, et la primarisation du 2d avec l'implantation de classes primaires en collège. Simultanément, la pression est forte dans certains collèges « en progrès » pour imposer l'intervention de PE en co-intervention (ou pas) dans les classes de 6eme ordinaires. Il s'agit donc d'un levier supplémentaire pour réorganiser le système éducatif afin d'avancer vers la mise en place "d'écoles du socle", bombes à retardements pour l'unité du 2d degré.

Le Snes dénonce cette volonté de masquer la continuité des politiques publiques régressives pour les emplois, en la teintant de concertation avec les élu-es locaux. Avec la transformation des observatoires des dynamiques rurales » (ODR) en « observatoires des dynamiques rurales et territoriales » (ODRT), le gouvernement crée des outils de gestion de la pénurie, placés hors du regard des organisations représentatives.

Collèges en progrès

Le dispositif se traduit par une multiplication de réunions générales ou de concertations, le plus souvent dans le cadre de deux journées ou de quatre demi-journées banalisées. Mais on observe que les calendriers sont très différents suivant les établissements, et que la présence d'IA-IPR n'est pas systématique.

Il apparaît donc clairement que le rectorat renvoie au local les modalités d'organisation. Ainsi, il a été possible, dans certains collèges, d'imposer collectivement une réunion en plénière pour lister les difficultés réelles et les solutions en termes de moyens. Voire d'obtenir l'annulation des réunions suivantes, comme dans ce collège de l'académie de Lille, dont les équipes sont particulièrement mobilisées en raison des suppressions de postes. Parfois, aucune organisation particulière n'a été prévue, et les discussions s'inscrivent dans le cadre existant (conseil d'enseignement, conseil pédagogique), sans trame préétablie.

Ailleurs, c'est le modèle de l'autoévaluation qui inspire l'organisation des réunions, avec un principe

intangibles, clairement affirmé : il n'y aura pas de moyens supplémentaires ! Alors que c'est, à l'évidence, le moyen d'assurer de meilleures conditions d'enseignement et donc une meilleure réussite des élèves, il n'est pas question de solliciter une baisse du nombre d'élèves par classe ou une augmentation des dédoublements qui est rejetée car trop « politique » (!)

Et pour cause : l'autoévaluation des établissements et « Collèges en progrès » relèvent d'une même volonté politique de piloter l'école publique au moyen de chiffres, de résultats, de « performance » ... en réduisant les coûts. Ce « néo-management », directement importé du monde de l'entreprise, induit une méthodologie qui structure les réunions, dans le respect de la commande ministérielle : un diagnostic chiffré doit précéder la définition d'axes stratégiques (prédéfinis) qu'il conviendra de « mettre en actions/projets » à l'aide de « leviers » actionnés par le management (la direction). En utilisant divers indicateurs (notamment les évaluations nationales), l'objectif est de faire porter aux personnels le poids du déterminisme social, dont toutes les études démontrent à quel point il est important en France. Il s'agit bien sûr de rendre les personnels, et les approches pédagogiques qu'ils et elles déploient au quotidien, responsables des écarts de réussite, dans le pays qui a pourtant les classes les plus chargées de l'OCDE ... un projet déconnecté du réel, qui a donné lieu à d'autres groupes de travail ou ateliers dont les modalités feraient parfois sourire, si l'objectif n'était pas de remettre en cause la professionnalité et l'expertise des collègues, parfois en les infantilisant et/ou en les culpabilisant.

Feuille de route : la vigilance s'impose !

Simple prudence de la part de l'Institution ou « pragmatisme » face aux résistances rencontrées ? Toujours est-il qu'à ce stade, la « formalisation » et la feuille de route mentionnées par l'instruction du 17 décembre n'ont que rarement été évoquées. Le Snes-FSU encourage les équipes à obtenir des éclaircissements et des engagements sur ce point : le conseil d'administration sera-t-il sollicité, et le cas échéant sous quelle forme : simple présentation des travaux, ou délibération qui contraindrait les équipes ? S'agit-il de concerter ou de préparer la refonte du projet d'établissement ?

Le SNES-FSU rappelle son opposition à ce dispositif des 800 collèges et à la politique managériale qu'il met en place en parallèle. Il alerte sur le danger qu'il fait peser sur une politique nationale d'éducation prioritaire, qui ne reposerait plus sur la compensation des inégalités sociales et économiques, mais sur des taux de réussite. L'offensive en cours au Sénat pour introduire la notion de ruralité dans les critères de l'éducation prioritaire ne fait qu'accentuer ce danger.

Organisation des examens

En ce qui concerne le baccalauréat et les BTS, la section académique du SNES est déjà sollicitée par des collègues qui témoignent de pratiques qui avaient pourtant été dénoncées lors des Comités de Suivi des Examens successifs, et dont le DEC nous avait promis qu'elles n'étaient plus en vigueur et qu'une communication auprès des Chef.fes d'Etablissement permettait de clarifier certaines dispositions.

De nombreux dysfonctionnements apparaissent : alors que jusqu'à présent, les collègues de philosophie n'étaient jamais convoqués pour les surveillances étant donné la charge de correction de copies (plus de 100 par personne), les convocations pour les surveillances de bac tombent dans les établissements. En lettres, sans jamais l'avoir évoqué lors des différents comités de suivi des examens, le DEC a décidé de reculer les commissions d'entente lors desquelles les descriptifs des oraux de bac sont distribués aux examinateur.ices : tandis que les collègues de lettres disposaient jusque là de 12 jours pour étudier ces descriptifs et se familiariser avec la vingtaine d'oeuvres sur lesquelles ils et elles doivent ensuite évaluer les candidat.es, ce délai a été brutalement réduit à 7 jours (WE compris). De plus, le fait d'avoir placé ces commissions d'entente le 15 juin, permet à des CE de convoquer les collègues de lettres pour les surveillances d'EAF et d'EAM les 11 et 12 juin. Se sentant libéré.s du cadre réglementaire (NDS du 22/09/2025) certain.es chef.fes d'établissement ont même convoqué les collègues de lettres pour les surveillances des épreuves de spécialités, alors que ces collègues ont en main des copies de bac. Dans

les autres dysfonctionnements, on déplore le fait que contrairement à ce qui a été annoncé en CSE, des temps partiels de collègues n'ont toujours pas été pris en compte, notamment au collège ; on déplore aussi que la suppression des cours en collège pour les collègues en service partagé au lycée n'est toujours pas prévue ni annoncée aux CE.

Des collègues sont convoqués à de multiples épreuves de bac et de BTS impliquant une charge de travail lourde et sur un temps long (du 10 mai au 8 juillet)

En ce qui concerne les BTS, on constate une inégalité de traitement entre les matières qui ne disposent pas toutes des deux journées banalisées pour la correction des copies.

Par ailleurs, les collègues d'économie et gestion n'ont eu que 1,5 journée pour corriger 38 copies de CEJM en BTS tertiaires ; deux jours étaient certes banalisés (dont 1/2 journée de commission d'entente), mais cela était clairement compliqué pour certains collègues.

La section académique est en train de compiler et de communiquer tous ces dysfonctionnements au DEC et a d'ores et déjà réussi à faire modifier des convocations.

Il est néanmoins anormal qu'années après années des erreurs soient commises au DEC - lui-même subissant une charge de travail lourde avec un effectif insuffisant - ou que des Chef.fes d'Etablissement se permettent de ne pas respecter les recommandations et obligations légales qui leur sont communiquées par les services. La section académique veillera à ce que les promesses soient tenues.

Indemnités d'examens

La section académique réaffirme la nécessité de revaloriser la rémunération des charges d'interrogation et de correction des épreuves d'examen : copies du DNB, oraux de l'EAF et Grand Oral. Elle refuse que des copies sur lesquelles interviendraient plusieurs examinateurs et/ou examinatrices fassent l'objet d'une dégradation de la rémunération comme c'est le cas de copies du CAPES passé en L3 ou de celles du CRPE. L'intervention du SNES-FSU avait permis, à la mise en place des épreuves de spécialité, que la rémunération des collègues d'HLP pour le bac ne soit pas divisée en deux au prétexte que les copies étaient conjointement corrigées par les enseignant.es de lettres et de philosophie.

Cyberattaque

Les épreuves en lycée se déroulent par ailleurs dans un contexte particulier en raison de la cyberattaque d'octobre 2025 qui a impacté les enseignements, notamment technologiques, scientifiques, et professionnels du secondaire et du supérieur (BTS). À ce jour nous n'avons pas encore reçu d'alertes particulières des collègues sur cette problématique en vue des examens, la section académique ayant communiqué régulièrement sur cette crise et sur les actions possibles de signalement de perturbation de préparation ou de tenue des épreuves auprès du rectorat. Nous resterons cependant vigilant.es et soutiendrons les collègues qui seraient confrontés à un traitement inéquitable de leurs élèves en épreuves nationales.

En effet, le renvoi de la gestion de cette crise aux rectorats de Lille et d'Amiens par la DGESCO, et la seule prise en compte d'éventuels problèmes techniques les jours d'épreuves, nie le manque de préparation de certains candidats, et compte sur la "bienveillance" des jurys et le "bricolage" dans l'attribution des sujets (pour éviter l'usage du numérique quand la situation l'exige), renvoyant ainsi la responsabilité de la bonne tenue des épreuves au local, manœuvre indigne d'un Ministère de l'Éducation qui se prétend Nationale.

La section académique, soutenue par le SNES national, a dénoncé le désengagement de l'État non seulement dans le traitement de cette crise, mais aussi plus généralement la régionalisation du financement du matériel des lycées et notamment du numérique.

Lycée et bac

La réforme Blanquer du lycée et du bac continue d'engendrer des dégâts tout au long de l'année. Nous

ne reviendrons ni sur la pression quotidienne mise par les parents, l'institution ou les élèves sur les collègues qui enseignent dans les disciplines du tronc commun soumises au contrôle continu, ni sur l'organisation (épreuves, harmonisation à la hausse des notes, oraux du second groupe anarchiques...) des épreuves terminales qui n'a jamais retrouvé la sérénité et l'objectivité du bac "ancienne formule". Cette année ne fait pas exception: les collègues découvrent qu'ils et elles devront tenir compte dans les corrections des épreuves terminales du bac GT, de l'orthographe, de la grammaire et de la syntaxe. Les collègues n'ont pas attendu le ministre pour être vigilant·es sur les écrits de leurs élèves mais avec une volonté de formation et non de sanction, qui pour nos élèves de terminale, arrive bien tardivement. Encore un énième ajustement qui finit de discréditer cette réforme, qu'il convient encore aujourd'hui de combattre. Le SNES-FSU rappelle que le contrôle continu est porteur, en soi, d'une menace sur la valeur de l'examen et du diplôme, ce qui n'est pas le cas des épreuves terminales, anonymes et nationales. En choisissant de ne pas revenir sur cette réforme délétère, le ministre est responsable de la dévaluation du diplôme qu'il dénonce lui-même hypocritement dans les médias. Il faut revenir sur l'évaluation locale qui consacre le principe de l'inégalité de traitement et fait de la réputation du lycée d'origine un élément discriminant essentiel pour l'accès à l'enseignement supérieur. En renonçant à revenir sur cette réforme rejetée par la profession, il choisit de faire de l'évaluation un outil de management pour contraindre les pratiques pédagogiques et soumettre les personnels aux pressions directes de la hiérarchie, des familles et des élèves, dont on mesure, depuis plusieurs années maintenant, les effets délétères.

"Qualité rédactionnelle" : Après des années de demande de « bienveillance » sur l'expression et la minimisation systématique des alertes concernant une maîtrise de l'expression insuffisante chez les élèves, les collègues ne peuvent accepter ces accusations voilées. Il faut rappeler que M. Geffray se trouvait alors déjà rue Grenelle et que le ministère n'a jamais pris position dans un sens contraire.

Manuels scolaires

A l'heure où de nombreux conseils d'enseignement vont se prononcer sur des renouvellements de manuels scolaires, la section académique appelle les collègues à mettre en débat dans leur décision la question de l'emprise du groupe Bolloré sur le monde de l'édition en termes de contenu et de financement par l'argent public d'un éditeur privé financeur de médias d'extrême-droite. Nous rappelons aussi l'attachement de notre profession au financement par l'Etat de cet accès à des ressources pédagogiques sous format papier ou numérique dans le cadre de la liberté pédagogique. Nous invitons les collègues, quel que soit leur choix, avec ou sans boycott, à interpeller leur conseil d'administration, en présentant des vœux (ou "motions") pour dénoncer cet entrisme inacceptable de l'extrême-droite dans l'école et qui représente une lourde menace pour la démocratie.

Réforme de formation initiale

Incapable de rendre le métier attractif, le gouvernement choisit de baisser les exigences plutôt que d'améliorer les conditions d'exercice. La réforme des concours est un aveu d'échec : au lieu de s'attaquer aux racines de la crise de recrutement, elle organise le recrutement d'enseignants toujours plus précaires et moins bien formés. Derrière les slogans ministériels se cache une réalité inquiétante : une Ecole publique affaiblie et des élèves qui risquent d'en payer le prix. Profitant de cette réforme, le Ministère et la Rectrice de l'Académie de Lille ferment le parcours de formation en allemand à Lille (M2E). Les étudiants de L3 lauréats du concours BAC+3 seront donc contraints de se former dans une autre académie. Qu'advient-il des étudiants M1 MEEF ? Pourront-ils terminer leur formation à Lille ? Le SNES-FSU refuse ce bricolage et cette logique de court terme et continuera à défendre une formation exigeante, progressive, rémunérée et de qualité pour tous les futurs enseignants

Mutations/TZR:

Comme chaque année, la section académique s'organise et se met en ordre de bataille pour aider les collègues qui la sollicitent et les accompagner vers les voies de recours à l'issue des résultats du mouvement (le 4 juin). Elle sera notamment attentive à la situation des TZR, pour lesquels elle ne cesse d'intervenir, et pour lesquels elle ne cesse de revendiquer la mise en œuvre d'une phase d'ajustement, nécessaire pour rétablir un peu de transparence dans les opérations d'affectation des TZR. XXXXXX

Elle sera notamment vigilante au respect des règles d'affectation, et dénoncera toute velléité de l'administration d'affecter les personnels non titulaires avant les TZR.

Les personnels n'en peuvent plus de subir les conséquences de la loi TFP: le SNES FSU doit réaffirmer son attachement au paritarisme et sa volonté d'abrogation de la loi TFP.

AED

- 7.75 ETP d'AED seront ponctionnés pour la rentrée prochaine, au titre d'un excédent de 82 ETP dont souffrirait l'académie et qu'il faudrait rendre.

Ces mesures se faisant en dehors de potentielles annonces ministérielles vont lourdement dégrader les vies scolaires dès la rentrée prochaine. Dans les années à venir, ce seront plus de 100 EPLE qui pourraient être concernés par des mesures (de suppression?) d'emplois pour permettre à l'académie de revenir à "l'équilibre" en plus des mesures qui pourraient venir dans les années à venir au titre de la démographie et de l'austérité budgétaire.

Ces suppressions de postes vont lourdement dégrader les conditions d'emploi de la catégorie, qui ne cesse, comme à chaque fin d'année, de solliciter la section académique face à des refus arbitraires et très souvent non motivés de renouvellement de contrat ou d'accès au CDI.

Il sera donc demandé aux AED à l'avenir de travailler plus, dans des conditions dégradées tout en gagnant moins. En l'absence de grille de rémunération, et donc en l'absence d'application de la loi, les AED sont assignés au SMIC sans perspective d'évolution de leur pouvoir d'achat.

La situation est scandaleuse.

Au-delà de la seule question des conditions d'emploi des personnels qui se trouveront lourdement dégradées,

c'est l'ensemble de l'offre de service public qui se trouvera lourdement et durablement fragilisée.

C'est pourquoi la section académique est mobilisée dans la grève ce mardi 2 juin, aux côtés des personnels, pour défendre les salaires, les conditions de travail et les emplois de cette catégorie.

La section académique se félicite de la mise en œuvre de cette première journée d'action nationale à l'initiative du SNES FSU. Elle doit être la première étape d'une mobilisation qui doit s'inscrire dans la durée pour défendre les postes, les conditions de travail et la rémunération des AED.

CPE

Dans le cadre des importantes mobilisations locales face aux suppressions des postes d'enseignant.es, et suite aux interventions de la section académique auprès de l'administration, le rectorat a renoncé à appliquer la mesure d'emploi ministérielle (-1ETP pour notre académie), qui sera ponctionnée sur les moyens de remplacement. Si le SNES FSU ne peut que s'en féliciter, la section académique veillera à ce que cette mesure n'impacte pas la suppléance des collègues en poste.

Sur le terrain, de trop nombreux CPE souffrent d'isolement ainsi que d'un climat scolaire de plus en plus dégradé (management toxique, etc). Force est de constater que dans leurs difficultés, ils et elles ne peuvent toujours pas compter sur les corps d'inspection, qui ne leur apportent aucune autre réponse que

celle d'une visite conseil qui peut se solder par la mise en œuvre d'un tutorat, générant davantage de souffrance au travail.

AESH / ECOLE INCLUSIVE

À l'occasion du débat parlementaire sur la proposition de Loi visant à renforcer le parcours inclusif des enfants à besoins éducatifs particuliers, le gouvernement a tenté une nouvelle fois, en vain, d'inscrire dans la Loi la création des PAS dans tous les départements, avec pour objectifs de les substituer aux actuels PIAL à la rentrée 2027, et d'étendre leur périmètre d'intervention à tous les EBEP.

Les PAS ne sont qu'une réponse imposée verticalement et alignée sur des contraintes budgétaires qui ne permettront pas d'accueillir et d'accompagner les élèves en situation de handicap, ou les élèves à besoins éducatifs particuliers.

À l'instar des PIAL, les PAS découlent bien d'une logique comptable, fondée sur la mutualisation qui dégrade les conditions d'exercice des AESH, qui doivent suivre toujours plus d'élèves en même temps. Dans notre académie, rappelons que la mise en place de 54 nouveaux PAS est en outre financée par la ponction de 75 emplois d'enseignantes ou fermetures de classes, alors même qu'ils ne répondent aucunement aux besoins immédiats exprimés par le terrain concernant l'inclusion scolaire.

PSYEN

Malgré la création de 2 ETP PSY-EN dans le Nord, permettant le renforcement dans les collèges dits « aberrants » pour la rentrée 2026 ; il est important de rappeler qu'il y avait 57 postes vacants lors du mouvement intra-académique 2025... et 70 en 2026. Certains CIO sont fortement déficitaires : Sambre Avesnois (11 postes vacants) ; Hainaut Valenciennois (12 postes vacants) ; Cambrai (5), Dunkerque (5)... Il est clair que les quelques titulaires entrant cette année dans l'académie ne suffiront pas à combler les manques. Le recours aux contractuels, déjà bien installé dans l'académie, va de toute évidence se poursuivre ; contractuels souvent sans expérience dans l'EN et dont la formation repose sur les collègues titulaires, s'ajoutant à leur charge de travail.

A ces difficultés s'ajoutent les collègues non remplacés pendant de longue période d'arrêt maladie, ou les temps partiels non compensés pendant parfois plusieurs années.

Concrètement dans les CIO cela signifie une rentrée avec des personnels manquants ; c'est donc des secteurs qui restent non couverts, sur lesquels les collègues interviendront ponctuellement pour gérer les urgences. Les conditions de travail sont dégradées pour les collègues qui ont une charge de travail de plus en plus importante ; et les établissements scolaires sont mis en difficulté faute de présence de psyEN en temps suffisant.

Par ailleurs, les risques de remise en cause du professionnalisme des PsyEN avec les nominations des psychologue conseiller technique santé mentale et la mise en place des PAS sont palpables et déjà visibles dans certaines académies. Les PsyEN doivent rester maîtres de leurs pratiques et rester vigilants quant au respect de leur statut et de leurs missions, face aux éventuelles injonctions portant notamment sur la santé mentale et les compétences psychosociales et n'émanant pas de leurs instances hiérarchiques.

Discrimination des frais d'inscription dans une partie du sup pour les étudiants étrangers hors UE

Le SNES-FSU s'oppose à la mise en place de frais d'inscription différenciés pour les étudiants de nationalité étrangère hors UE dès la rentrée 2026.

Outre le fait que cette réforme empêchera de nombreux étudiants de venir en France dans le cadre de

"Bienvenue en France" , elle barre de fait l'accès à l'université et aux BUT à tous les lycéen.nes actuellement en terminale, qui vivent en France parfois depuis leur petite enfance , qui sont détenteurs de diplômes français , mais qui n'ont pas la nationalité française. Qui plus est, le décret a été publié après la clôture de Parcoursup, ne permettant pas à ces élèves, nos élèves, d'en prendre en compte les conséquences pour la saisie de leurs vœux. De jeunes bacheliers risquent donc de se retrouver brutalement sans poursuite d'études possible . Deuxième conséquence : la possible remise en cause, à moyen terme, de leur titre de séjour.

3) PROPOSITIONS d'ACTION

En septembre 2025, le Conseil National du SNES FSU appelait à un plan d'action prévoyant une nouvelle modalité de mobilisation en rupture avec le schéma classique des journées de grève isolée qui ponctuent l'habituel calendrier scolaire.

Force est de constater que nous n'avons pas suivi ce cap et que nous avons reproduit l'ancien schéma avec

5 jours de grève cette année : nous avons d'abord appelé à soutenir la mobilisation "protéiforme" du 10/09 ("Bloquons tout"), puis nous avons engagé 4 appels nationaux (18/09, 20/10, 02/12 et 31/03) et sur Lille comme dans d'autres académies, nous avons initié un appel académique (le 06/03) comme point d'orgue d'un mouvement de dénonciation des suppressions de postes ; dans le même temps, nous avons impulsé des journées spécifiques de mobilisation notamment pour soutenir les revendications des AESH.

Il y a sûrement beaucoup de bonnes raisons pour expliquer pourquoi nous avons reculé devant la perspective d'une grève de plusieurs jours. La journée du 18 septembre a eu un caractère moins "éruptif" que ce que pouvait laisser présager les manifestations du 10 septembre où avaient pris part de nombreux jeunes. Nos collègues n'ont pas forcément répondu massivement aux invitations que nous leur avons faites de débattre dans les HIS ou les AG de la suite à donner à la journée du 18 septembre. L'interpro a refusé de s'engager dans la démarche d'une confrontation plus frontale avec le gouvernement sur ses choix budgétaires. L'intersyndicale Education ne réunit un front large que sur des appels minimalistes. Peut-être avons nous été aussi réduits à une forme d'attentisme face aux retournements politiques successifs au gouvernement ou à l'Assemblée et face à des chocs internationaux inquiétants qui ont eu pour effet de sidérer l'opinion. Mais à l'inverse, nous avons aussi été positivement surpris par l'attachement des collègues à défendre leur métier et leurs conditions de travail lors des annonces sur la préparation de rentrée par des mobilisations souvent locales, parfois même devant les grilles de leur établissement, en comptant sur une bonne couverture médiatique pour donner de l'écho à leur protestation. Ces actions ont sûrement contribué à désamorcer d'ores et déjà les éléments de langage ministériels sur une baisse démographique qui rendrait acceptable une baisse des moyens dans l'éducation. Il existe une vraie combativité chez nos collègues mais nous avons sûrement du mal à la transformer et à lui donner un débouché syndical. Il nous faut être à la hauteur de cette envie de nos collègues de défendre une haute conception de leur métier mais aussi de répondre à l'arrogance d'un pouvoir qui voudrait les déclasser. Nul ne peut dire si nous aurions pu bousculer un peu plus le gouvernement sur ses positions si nous avions engagé dès le 18 septembre les 5 jours de grève

auxquels nous avons finalement dû consentir au cours de l'année. Mais au moins aurions nous pu tester une autre manière de nous adresser à la profession et à l'opinion publique et disons-le, sortir d'une certaine "routine" à laquelle notre organisation syndicale est parfois associée. Il y a sûrement un enjeu à "sortir du cadre" en termes d'images et de crédibilité.

Quelle leçon devons-nous donc tirer de l'année écoulée ? Nous aurons toujours de bonnes raisons pour ne pas "sauter le pas" mais ce faisant nous nous mettrons à la remorque des événements et nous les

subirons. Notre résolution à préparer une grève de plusieurs jours ne doit pas se décliner au conditionnel, en tant que 1ère organisation syndicale de l'enseignement, nous avons la responsabilité d'impulser un changement de braquet dans nos stratégies de mobilisation et nous avons les moyens de nous adresser à toute la profession pour nous expliquer sur ce choix. Il convient donc de nous adresser très vite en ce sens à nos collègues pour les préparer à une action offensive incluant une grève capable de paralyser les établissements du secondaire sur plusieurs jours. Dès la rentrée, cette mobilisation devra être annoncée au plus tard pour les semaines qui précèdent les vacances d'automne, elle devra prendre appui sur un catalogue revendicatif qui articule salaires, conditions de travail et métier et dans le contexte des débats budgétaires, elle devra dénoncer les choix austéritaires gouvernementaux et populariser l'idée que d'autres politiques sont possibles.

Adopté à l'unanimité